

fiance. Il mourut millionnaire. Ici, la légende s'affirme par un fait que vous retrouverez dans les *Causes célèbres*.

Il y avait un testament. La part de Dieu était faite, payable aux pauvres, ses protégés sur la terre, et exigible par les hospices et maisons de bienfaisance. Les héritiers attaquèrent le testament comme bizarre et excentrique. On plaïda !!! On exhiba l'acte de société et le bon Dieu gagna sa cause !

N'est-ce pas que ce petit drame, authentique d'un bout à l'autre, est singulièrement touchant, et qu'il valait bien la peine d'être raconté à nouveau ?

BULLETIN.

— Nous apprenons avec plaisir que Monsieur J.-A. d'Amours, diacre du diocèse de Rimouski et étudiant à Rome, a été ordonné prêtre le 4 juin par Monseigneur Cassetta, Patriarche d'Antioche et Vice-Gérant du Cardinal Vicaire de Sa Sainteté, dans la Basilique de Saint-Jean de Latran. Le lendemain Monsieur d'Amours a chanté sa première messe dans la chapelle du Collège Canadien de Rome, accompagné de Monsieur le Supérieur, de cette maison.

— Monsieur le Chanoine Trépanier, Chapelain de l'institution des Sourdes-Muettes, de Montréal, a commencé la visite qu'il a bien voulu se charger de faire aux sourds-muets des comtés de Bonaventure et de Gaspé. Le 24 juin il a rencontré Sa Grandeur Monseigneur l'évêque de Rimouski, qui était en tournée pastorale à Carleton.

— Le 23 juin Sa Grandeur Mgr Blais a présidé la distribution des prix au couvent de Carleton.

— La distribution des prix présidée par M. le Grand Vicaire L.-J. Langis a eu lieu au couvent des Sœurs de la Charité de Rimouski le 21, et au Séminaire le 22 juin. Aux jeunes filles M. le Grand Vicaire a parlé de la simplicité en tout, et aux jeunes gens de la nécessité de former son caractère. L'auditoire composé en ces deux circonstances de prêtres, de parents des élèves et d'amis de l'éducation, a fort goûté ces deux discours.